



# LA DNCII ENTRE JEUNES : QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT EST LA VICTIME?

Le fait d'apprendre que votre enfant est impliqué dans un incident de distribution non consensuelle d'images intimes (DNCII) provoque sans doute chez vous des émotions de toutes sortes : embarras, honte, colère, un certain degré de vulnérabilité ou une incertitude quant à la suite des choses. Vous vous faites peut-être beaucoup de souci pour votre enfant et votre famille. Rassurez-vous : il est tout à fait normal de se sentir ainsi. Il est possible que vous projetiez votre colère sur les jeunes impliqués (dont votre enfant) et que la nouvelle vous désappointe et vous choque.

Si votre enfant est impliqué dans un incident de DNCII, il y a quelques mesures concrètes que vous pouvez prendre pour faire face à la situation à court terme et dans les mois qui suivent. Il sera important d'essayer d'anticiper les problèmes auxquels votre enfant pourrait être confronté. Si vous lui expliquez franchement ce qui pourrait se passer dans les mois à venir, votre enfant sera sans doute mieux préparé à affronter la situation. Cela s'avère particulièrement important pour la victime dans l'éventualité où les photos ou les vidéos referaient surface. Voici ce que vous pouvez faire :

## 1. Sécurisez votre enfant

Sécurisez votre enfant en lui disant que vous l'accompagnerez dans cette épreuve.

Si vous êtes la première personne à apprendre que votre enfant a été victime d'un incident de DNCII entre jeunes, nous vous incitons à communiquer aussitôt avec l'école pour obtenir sa collaboration. L'école peut vous être un précieux allié dans une telle situation.

**Comment soutenir votre enfant :** Ce sera à vous de voir comment aider au mieux votre enfant durant cette période difficile. Vous aurez sans doute du mal à faire abstraction de vos sentiments de colère, d'incrédulité, de méfiance et d'inquiétude. C'est pourtant à ce moment précis que votre enfant a besoin que vous jouiez parfaitement votre rôle de parent. Pour aider votre enfant à surmonter les difficultés auxquelles il est confronté, il est essentiel d'instaurer un climat de confiance où votre enfant se sentira à l'aise de parler de ce qui s'est passé.

Tâchez de le sécuriser. Quelques suggestions :

- Écoutez votre enfant sans le juger. Votre premier réflexe sera peut-être de lui demander d'emblée pourquoi il a pris ces photos ou ces vidéos. C'est certainement une question utile pour déterminer l'intention, mais tâchez de ne pas commencer par ça.
- Faites-lui bien comprendre qu'il n'est pas seul et que, comme tout parent, vous êtes là pour l'écouter. Utilisez des formules comme « Raconte-moi ça plus en détail », puis gardez le silence et écoutez attentivement ce qu'il a à dire.
- Séparez l'incident de votre enfant.
- Sachez que le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) peut aider à réduire la diffusion de photos et de vidéos à caractère intime ou sexuel sur Internet. Pour en savoir plus, écrivez à [soutien@protegeonsnoseenfants.ca](mailto:soutien@protegeonsnoseenfants.ca)





- Dites à votre enfant que vous êtes là pour l'aider à faire face à la situation.
- Montrez-vous optimiste et répétez à votre enfant qu'il s'en sortira.

## 2. Établissez les faits

Demandez à votre enfant en quoi consistent les images, par quel moyen il les a envoyées, à quel moment, s'il s'agit d'images générées par l'intelligence artificielle et où elles se trouvent. Ces informations vous seront utiles pour la suite des choses.

**Visionnement des images** : Il est important que vous ne cherchiez pas activement à voir les images, à moins d'avoir une raison convaincante de le faire. Votre enfant pourrait ressentir de la gêne et de la honte à l'idée de savoir que vous l'avez vu sur des photos ou des vidéos à caractère sexuel. Le mieux pour lui, c'est de limiter le nombre de personnes qui verront les images.

## 3. Voyez ce que l'école peut faire

Si la police **n'intervient pas** et si l'école accepte de collaborer avec vous, examinez les démarches concrètes que l'école peut entreprendre rapidement pour communiquer avec les familles des enfants concernés. Veillez à faire supprimer dès que possible les images sur les appareils et les comptes en ligne où elles ont pu être publiées afin d'en contenir la distribution.

Si l'auteur ou les autres jeunes impliqués ne fréquentent pas l'école de votre enfant (par exemple, si l'auteur est l'ex de votre enfant et habite dans une autre région), l'école ne pourra pas faire grand-chose, à part offrir à votre enfant un soutien et des mesures d'accommodement adéquates lorsqu'il est à l'école, pendant qu'il fait face à la situation.

Si la police est appelée à intervenir, informez les agents de vos intentions. En ce qui a trait à vos efforts pour préserver votre enfant d'autres préjudices, il sera important de déterminer qui fera les démarches pour obtenir la suppression des images publiées en ligne.





## 4. Entrez des démarches pour faire supprimer les images

**Contactez les responsables du site :** Si les images sont toujours accessibles en ligne (par exemple, sur les médias sociaux), vous pouvez aussi contacter directement les responsables du site ou de la plateforme via l'option « Signaler un abus » pour demander la suppression des images (surtout si la police n'intervient pas). Cette option est offerte sur la plupart des sites et des plateformes dont le contenu est généré par les utilisateurs. Dans vos interventions, prenez soin de mentionner que vous êtes le parent de la personne qui figure dans la photo ou la vidéo, que cette personne est âgée de moins de 18 ans et que les images ont été mises en ligne sans son consentement. Visitez le site [AidezMoiSVP.ca](http://AidezMoiSVP.ca) pour plus de détails.

**Envoyez un message :** Si vous ne savez pas si les images sont en ligne ou en circulation, mais que vous redoutez cette possibilité, ou même si vous savez qu'elles sont en circulation, vous pourriez envoyer un message aux parents de l'auteur ou aux parents des autres jeunes impliqués, au cas où leurs enfants seraient en possession de la photo ou de la vidéo. Vous pourriez formuler votre message comme suit :

- **Expliquez le problème :** « J'ai des raisons de croire que [votre enfant, ou insérez le nom de l'auteur ou d'un autre jeune impliqué] est en possession d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel de mon enfant. Il s'agit d'une affaire sérieuse et potentiellement criminelle. Je vous écris dans l'espoir d'obtenir votre collaboration afin de résoudre cette situation. »
  - Vous pourriez aussi ajouter quelques détails, comme une brève description de la photo ou de la vidéo ainsi que du contexte entourant sa production.
- **Indiquez l'absence de consentement :** « Mon enfant estime que la photo ou la vidéo en question a été produite dans un contexte jugé privé. Mon enfant ne consent pas à ce que [votre enfant, ou insérez le nom de l'auteur ou d'un autre jeune impliqué] ait cette photo ou cette vidéo en sa possession. »
  - Si votre enfant avait initialement envoyé la photo ou la vidéo de son plein gré, vous pourriez modifier cette phrase pour dire « ne consent plus » au lieu de « ne consent pas ».
- **Abordez la question de la distribution :** « Mon enfant ne consent pas à ce que [votre enfant, ou insérez le nom de l'auteur ou d'un autre jeune impliqué] la partage avec quelqu'un d'autre ou la publie en ligne. »
  - Si la photo a déjà été distribuée, vous pourriez indiquer que votre enfant n'avait pas consenti à ce qu'elle le soit et ne consent pas à ce qu'elle soit distribuée ultérieurement.
- **Demandez la suppression des images :** « Je vous demande de parler à [votre enfant, ou insérez le nom de l'auteur ou d'un autre jeune impliqué] et de lui ordonner de supprimer immédiatement la photo ou la vidéo ainsi que toutes les copies éventuellement en sa possession. De plus, si [votre enfant, ou insérez le nom de l'auteur ou d'un autre jeune impliqué] a publié la photo ou la vidéo en ligne ou à un autre endroit, je vous demande de lui ordonner de supprimer ces images immédiatement. »
  - **Exception :** En cas d'enquête policière, suivez les instructions de la police en ce qui concerne la manipulation des preuves numériques.
- **Évoquez la possibilité d'une intervention policière :** « Je m'adresse à vous maintenant pour éviter la nécessité d'une intervention policière. Au Canada, la loi prévoit des infractions criminelles en cas de distribution d'images à caractère sexuel. »

- **Demandez confirmation :** « Je vous demande de répondre à ce message et de confirmer que les images en question ont bel et bien été supprimées ou retirées. À défaut de recevoir une confirmation de votre part d'ici [indiquez un nombre de jours; de 2 à 7 jours devraient suffire], je n'aurai peut-être d'autre choix que de m'adresser à la police. »

## 5. Mettez votre enfant à contribution

Veillez à ce que votre enfant connaisse et comprenne la suite des choses. Pour retrouver un sentiment de contrôle sur la situation, votre enfant a besoin d'être tenu informé, d'avoir les moyens d'agir et de sentir qu'il fait partie de la solution.

## 6. Élaborez un plan de protection pour la maison

Tout en continuant de lui manifester votre soutien, faites bien comprendre à votre enfant que vous devrez mettre des règles de sécurité en place. Expliquez-lui clairement que ces mesures visent à le protéger et non à le punir pour quelque chose de mal. Ces mesures doivent être logiques et proportionnées, à la différence d'une approche punitive. Voici quelques exemples de mesures possibles :

- Invitez votre enfant à éviter les médias sociaux pour un temps afin de s'épargner la vue des commentaires de ses pairs au sujet de l'incident.
  - Privez-le temporairement de son téléphone ou d'Internet ou réduisez son temps d'utilisation pour le préserver de la cyberintimidation qui pourrait s'ensuivre.
  - Resserrez la surveillance.
  - Voyez ensemble comment éviter d'aggraver la situation. Invitez votre enfant à ne pas riposter contre les jeunes impliqués dans la diffusion des images. Sécurisez-le en lui disant que vous collaborez étroitement avec l'école pour veiller à ce que l'incident soit géré avec toutes les précautions et l'attention voulues.
- Après un incident de DNCII entre jeunes, il est important de surveiller les interactions entre votre enfant et ses pairs. À cause de l'incident, votre enfant pourrait être pris à partie par ses pairs et subir de l'intimidation verbale ou physique, du harcèlement, du rejet ou de la cyberintimidation. Cela pourrait provoquer chez votre enfant des sentiments d'isolement, de honte et d'impuissance. Cela pourrait aussi le conduire à s'en vouloir encore plus, à se culpabiliser davantage et à ressentir une humiliation encore plus grande. **Prenez toute menace de suicide au sérieux et demandez aussitôt une aide professionnelle.**





- Rappelez l'importance des amis. Pour donner de la force et de la résilience à votre enfant, faites-lui valoir que ses amis peuvent lui être d'une aide précieuse pour surmonter ces moments difficiles. Leur soutien peut avoir un effet protecteur et réduire les risques d'intimidation qui accompagnent parfois un incident de DNCII entre jeunes.

## 7. Élaborez un plan de protection avec l'école

Vérifiez ce que l'école sait de l'incident; tâchez le plus possible de contenir vos émotions. Les deux parties doivent collaborer pour résoudre la situation. Indiquez clairement que vous êtes un allié et que vous n'en attendez pas moins de l'école en retour.

Élaborez un plan de protection avec l'école; l'objectif est de faire en sorte que votre enfant reçoive le soutien voulu et qu'il se sente en sécurité. Votre enfant doit notamment savoir à qui s'adresser en cas de problème. Réfléchissez aussi à ce que les autres adultes proches de votre enfant feront pour le protéger.

Si les photos ou les vidéos refont surface à un moment ou un autre ou si votre enfant se fait maltraiter par ses pairs, consultez l'école. Dans certaines circonstances, l'école peut avoir à en référer à la police.



## 8. Cherchez de l'aide professionnelle (s'il y a lieu)

Cherchez de l'aide professionnelle pour votre enfant au besoin. Votre école sera peut-être en mesure de vous orienter vers la bonne ressource. Vous pouvez aussi écrire au CCPE ([soutien@protegeonsnosenfants.ca](mailto:soutien@protegeonsnosenfants.ca)), qui pourra vous diriger vers des services de soutien (par exemple, accompagnement psychologique, thérapie, services d'aide aux victimes) éventuellement offerts dans votre région.